VISAS Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

VISAS Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mai 2023

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND

Certified by yousign

Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	2022			2021	PASSIF	2022	2021
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
- Immobilisations incorporelles	53 609,90	50 452,52	3 157,38	4 713,43	- Réserve générale	1 094 258,48	1 094 258,48
- Immobilisations corporelles	585 484,27	288 129,48	297 354,79	318 775,02	- Report à nouveau	193 858,76	54 961,93
- Immobilisations financières	58 803,87		58 803,87	37 598,93	- Dettes non opposables au tiers financeurs	-33 204,48	-7 656,94
					- Résultat de l'exercice :	**-167 092,95**	**113 349,29**
					- Subvention d'investissement	2 974,67	9 600,05
TOTAL	697 898,04	338 582,00	359 316,04	361 087,38	TOTAL	1 090 794,48	1 264 512,81
					PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES	43 175,55	43 175,55
					FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
- Avances & acomptes versés sur commande							
- Créances					- Emprunt et dettes financières		
- Créances clients	960 076,87	11 102,83	948 974,04	858 028,93	- Dettes fournisseurs	77 930,73	87 862,14
- Créances diverses	63 870,51		63 870,51	229 795,64	- Dettes fiscales et sociales	1 383 063,20	1 311 949,90
- Valeurs mobilières de placement					- Dettes diverses	6 387,63	6 204,00
- Disponibilités	1 224 351,35		1 224 351,35	1 261 653,66			
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	4 839,65		4 839,65	3 138,79	**PRODUITS CONSTATES D AVANCE**		
TOTAL	2 253 138,38	11 102,83	2 242 035,55	2 352 617,02	TOTAL	1 510 557,11	1 449 191,59
TOTAL GENERAL	**2 951 036,42**	**349 684,83**	**2 601 351,59**	**2 713 704,40**	**TOTAL GENERAL**	**2 601 351,59**	**2 713 704,40**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Ouest FD CEDEX 1
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.46.00 - Fax 04.73.42.47.00

A.P.A.M.A.R.

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D' EXPLOITATION**		
- Achat de matières consommables			- Prestations de service	6 547 223,87	6 086 423,22
- Autres achats et charges externes	1 202 385,17	1 238 740,84	- Subventions d'exploitation	381 332,65	168 354,45
- Impôts, taxes et vers. assimilés	473 624,99	379 817,04	- Autres produits	129 518,49	104 780,30
- Salaires et traitements	4 778 293,22	4 142 868,12	- Reprise sur provisions		
- Charges sociales	797 271,11	545 300,61	- Transfert de charges	3 099,45	1 716,93
- Dotation aux amortis. & provisions	52 217,48	44 560,09			
- Engagements à réaliser s/subventions accordées					
- Autres charges	6 651,56	1 152,18			
TOTAL	7 310 443,53	6 352 438,88	**TOTAL**	7 061 174,46	6 361 274,90
6333					
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**	2 390,70	627,48
- Dotations aux provisions dépréciations VMP					
- Charges nettes s/cessions VMP					
TOTAL			**TOTAL**	2 390,70	627,48
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
- Sur opérations de gestion	1 650,90	4 478,87	- Sur opération de gestion	71 342,56	98 133,56
- Sur opérations en capital			- Sur opération en capital	6 625,38	6 774,93
- Dotations aux amortis. & aux provisions			- Reprise sur provisions	3 779,48	3 511,73
TOTAL	1 650,90	4 478,87	**TOTAL**	81 747,42	108 420,22
IMPOTS SUR LES BENEFICES	311,10	55,56			
TOTAL DES CHARGES	7 312 405,53	6 356 973,31	**TOTAL DES PRODUITS**	7 145 312,58	6 470 322,60
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	**-167 092,95**	**113 349,29**	**SOLDE DEBITEUR - PERTE**		
TOTAL GENERAL	**7 145 312,58**	**6 470 322,60**	**TOTAL GENERAL**	**7 145 312,58**	**6 470 322,60**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.46.00 - Fax 04.73.42.49.00

APAMAR

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ANNEXES

EXERCICE 2022

ANNEXES COMPTES ANNUELS

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Exercice 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

- ❒ Règles et méthodes comptables
- ❒ Notes sur bilan ACTIF
- ❒ Notes sur bilan PASSIF

****

Exercice clos le : **31 décembre 2022**

Durée : **12 mois**

Total bilan avant répartition : **2 601 351,59 €**

Résultat : **déficit comptable de** **167 092,95 €**
déficit administratif de **162 480,07 €**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 mars 2023 par les membres du Conseil d'Administration d'APAMAR

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

- continuité de l' exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- immobilisations :l'association applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, néanmoins il n'a pas été identifié d'immobilisation susceptible d'être décomposée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire
L'association compte tenu des seuils peut bénéficier du régime de faveur des PME et conserve les durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

EVENEMENT

ENGAGEMENTS HORS BILAN

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Engagements retraite : **324 123 €**

Application de la Convention Collective Nationale des Organismes d'Aide à domicile ou de maintien à domicile.

Ils ont été calculés par salarié d'après le nombre de mois d'ancienneté acquis au 31/12/2022, soit
- après 5 ans d'ancienneté = 0,50 mois de salaire
- après 10 ans d'ancienneté = 1 mois de salaire
- après 15 ans d'ancienneté = 1,5 mois de salaire
- après 20 ans d'ancienneté = 2 mois de salaire
- après 25 ans d'ancienneté = 2,5 mois de salaire
- après 30 ans d'ancienneté = 3 mois de salaire

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (63 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ACTIF IMMOBILISE Néant

Valeurs brutes	AU 01/01/22	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/22
2051 Logiciels	49 559,90	4 050,00		53 609,90
TOTAL AMORT IMMOB. INCORPORELLES	**49 559,90**	**4 050,00**		**53 609,90**
2131 Bâtiments	375 097,96			375 097,96
2135 Installations agencements	57 937,80			57 937,80
2181 Matériel de transport		2 800,00		2 800,00
2183 Matériel de bureau & informatique	97 321,35	18 220,38		115 541,73
2184 Mobilier de bureau	34 106,78			34 106,78
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**564 463,89**	**21 020,38**		**585 484,27**
2750 Dépôts & cautionnements	1 446,61			1 446,61
276 Fonds logement	36 152,32	21 204,94		57 357,26
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**37 598,93**	**21 204,94**		**58 803,87**
TOTAL GENERAL	**651 622,72**	**46 275,32**		**697 898,04**

Amortissements	AU 01/01/22	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/22
2051 Logiciels	44 846,47	5 606,05		50 452,52
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**44 846,47**	**5 606,05**		**50 452,52**
2131 Bâtiments	109 248,74	16 500,58		125 749,32
2135 Installations, agencements	52 347,62	640,67		52 988,29
2181 Matériel de transport		2 202,78		2 202,78
2183 Matériel de bureau & informatique	61 221,80	21 789,35		83 011,15
21842 Mobilier de bureau	22 870,71	1 307,23		24 177,94
TOTAL AMORT. IMMOB. CORPORELLES	**245 688,87**	**42 440,61**		**288 129,48**
TOTAL GENERAL	**290 535,34**	**48 046,66**		**338 582,00**

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE **Néant**

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	960 076,87	960 076,87	
Autres créances	63 870,51	63 870,51	
TOTAL	**1 023 947,38**	**1 023 947,38**	

ETAT DES DEPRECIATIONS DES CREANCES CLIENTS

Dépréciations	AU 01/01/22	Variation	Au 31/12/22
Sur comptes clients	10 357,91	391,34	10 749,25
Sur comptes caisses	353,58		353,58
TOTAL DEPRECIATIONS	**10 711,49**	**391,34**	**11 102,83**

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT **NEANT**

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à encaisser			
Chèques services à encaisser	9 817,93	9 817,93	
Crédit Agricole - compte courant	254 903,65	254 903,65	
Crédit Agricole - Livret A	80 690,64	80 690,64	
Crédit Agricole - Livret CSL	878 939,13	878 939,13	
Virement interne			
TOTAL	**1 224 351,35**	**1 224 351,35**	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : **4 839,65**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

Réserve générale	1 094 258,48
Dettes non opposables au tiers financeurs (congés payés)	
Solde au 31/12/2021	-7 656,94
Dotation de l'année	-25 547,54
Solde au 31/12/2022	-33 204,48

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

REPORTS A NOUVEAU

Valeurs	AU 01/01/22	Apport	Reprise	Au 31/12/22
110 Report à nouveau - solde créditeur	-161 486,18	-81 588,42		-243 074,60
119 Report à nouveau - solde débiteur	106 524,25		57 308,41	49 215,84
TOTAL REPORTS A NOUVEAU	**-54 961,93**	**-81 588,42**	**57 308,41**	**-193 858,76**

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	AU 01/01/22	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/22
1313 Subvention d'équipement Département 63	18 386,96			18 386,96
13182 Subvention d'équipement CNSA	26 666,96			26 666,96
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**45 053,92**			**45 053,92**

Etalement	AU 01/01/22	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/22
1313 Subvention d'équipement Département 63	16 454,27	1 932,69		18 386,96
13182 Subvention d'équipement CNSA	18 999,60	4 692,69		23 692,29
1313 Subvention d'équipement AGEFIPH				
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**35 453,87**	**6 625,38**		**42 079,25**

FONDS DEDIES

	Au 01/01/22	Dotation	Reprise	Au 31/12/22
1941 Fonds dédiés s/subv fonct - CD 63 "aides aux aidants"				
TOTAL FONDS DEDIES				

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	AU 01/01/22	Dotation	Reprise	Au 31/12/22
Provisions pour risques et charges				
- provisions pour litiges (pru	43 175,55			43 175,55
TOTAL PROVISIONS	**43 175,55**	**0,00**	**0,00**	**43 175,55**

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Dettes fournisseurs	77 930,73	77 930,73		
Personnel et comptes rattachés	907 268,58	907 268,58		
Sécurité Sociale & autres organismes	321 648,42	321 648,42		
Etat & autres collectivités publiques	154 146,20	154 146,20		
Autres dettes	6 387,63	6 387,63		
	1 467 381,56	**1 467 381,56**	**0,00**	**0,00**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : **NEANT**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN : **691 678,22**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 428,96	c/408
Personnel charges à payer	462 593,93	c/4282
Charges sociales à payer	72 766,42	c/4382
Autres organismes sociaux	90 877,21	c/4386 c/438720 c/438721
Etat charges à payer	43 624,07	c/4482
Autres charges à payer	6 387,63	c/4686